

# Enfin, la justice ordonne aux musulmans du Gard de quitter la mosquée de l'imam expulsé en 2024

écrit par Juvénal de Lyon | 3 avril 2025



La mosquée de Bagnols-sur-Cèze (Gard). (QUENTIN PEREZ DE TUDELA)



La mosquée de Bagnols-sur-Cèze (Gard). (QUENTIN PEREZ DE TUDELA)

Telle des berniques, l'association des musulmans du Gard refusait de se décrocher des bâtiments municipaux mis à disposition par la mairie (Quid de la loi de séparation de 1905 ?) !

Le tribunal administratif fait enfin cesser cette anomalie.

Attendons nous à de la résistance islamique opposée à l'exécution du jugement.

**Juvéna**

**Affaire Mahjoubi : la justice ordonne à l'Association des musulmans du Gard rhodanien de quitter la mosquée de l'imam expulsé en 2024**

L'Association des musulmans du Gard rhodanien doit également verser 2 500 euros à la commune de Bagnols-

sur-Cèze.

La justice ordonne à l'Association des musulmans du Gard rhodanien (AMGR) de quitter la mosquée de l'imam Mahjoub Mahjoubi, rapporte [« ici Gard Lozère »](#) (Nouvelle fenêtre) (ex-France Bleu), lundi 31 mars. Depuis [l'expulsion de l'imam](#) pour des prêches jugés radicaux en février 2024, la mairie de Bagnols-sur-Cèze demandait le départ de l'association de la mosquée At-Tawba, [un bâtiment public où officiait l'imam tunisien](#) et qui appartient à la ville. Le tribunal administratif vient de lui donner raison en ordonnant, le 26 mars dernier, le départ de l'AMGR du lieu.

### **Six mois pour faire ses valises**

La justice laisse désormais six mois à l'AMGR pour faire ses valises. Passé ce délai, si l'association n'a pas quitté les lieux, « *un commissaire de justice, assisté de la force publique et d'un serrurier* », pourront être mobilisés. L'Association des musulmans du Gard rhodanien doit également verser 2 500 euros à la municipalité.

En mars 2024, le Conseil d'Etat avait confirmé l'expulsion de l'imam tunisien Mahjoub Mahjoubi, estimant que certains de ses prêches incitaient à la discrimination envers les femmes et les juifs. Imam de la petite ville de Bagnols-sur-Cèze, dans le département du Gard, Mahjoub Mahjoubi a été interpellé puis expulsé le 22 février vers la Tunisie. Il lui était notamment reproché la diffusion d'une vidéo dans laquelle il qualifiait le « *drapeau tricolore* » – sans préciser s'il s'agissait du drapeau français – de « *drapeau satanique* » qui n'aurait « *aucune valeur auprès d'Allah* ».

Source: <https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/affaire-mahjoubi-la-justice-ordonne-a-l-association-des-musulmans-du-gard-rhodanien-de-quitter-la-mosquee-de-l->

[imam-expulse-en-2024\\_7163046.html](#)

**Juvénal de Lyon**

**Liberté pour BOUALEM SANSAL**